

Tel est, du moins, le jugement que nous croyons devoir porter sur ces "Rapports," après un très-sérieux examen.

A la louange de l'hon. ministre de l'Instruction publique,—plus encore qu'à celle des inspecteurs mêmes, nous dirons que ces documents officiels nous semblent avoir été écrits avec beaucoup de sincérité et de loyauté. Deux inspecteurs n'ont pas hésité à faire connaître que leurs districts d'inspection ont plutôt retrogradé qu'avancé, en 1875 ; les raisons qu'ils en donnent les exonèrent de tout blâme ; mais nous admirons qu'on leur permette de le dire tout haut. Autrefois, c'est-à-dire du temps où M. Chauveau trônait en prince sur l'éducation, un inspecteur qui eût osé produire des chiffres accusant un déficit, se serait fait dire ce que M. le Surintendant adressa un jour à un de nos vieux amis, alors inspecteur : " Monsieur, j'entends qu'il y ait progrès ; refaites vos chiffres, ou gare à votre emploi ! "

Il est consolant de voir que MM. les fonctionnaires font des " progrès " dans la voie de l'honnêteté. Hélas ! que n'en peut-on dire autant de tous les autres départements publics ?

Somme toute donc, nous croyons fermement que si MM. les Inspecteurs